le nouveau cabinet, il sera curieux de voir comment il pourra se dérober à cette mission, sans y laisser toutes les plumes de sa popularité.

On cite un nouveau candidat pour le ministère de la guerre, c'est le général Davoust, duc d'Auerstaedt, démissionnaire depuis peu de ses fonctions de chef d'Etat-major du ministre de la guerre.

Les partisans de la dissolution trouvent un argument irréfutable en groupant les chiffres des diverses fractions de la gauche, à l'effet de démontrer, sous tous leurs aspects, l'impossibilité de former une majorité de gouvernement, sans laquelle tous les cabinets, quels qu'ils soient, sont destinés à tomber successivement comme des capucins de carte.

Un cabinet Léon Say, reconstitué avec les élements du centre gauche et de la gauche républicaine, soit 41 membres du premier groupe et 158 du second, en tout 200 voix, aurait contre lui l'extrême gauche 35 voix et l'Union républicaine 132, en tout 167 voix qui, renforcées des voix de la droite, mettraient le cabinet en minorité avant huit jours.

D'autre part un cabinet Freycinet avec des éléments empruntés à l'Union républicaine, rallierait les voix de ce groupe parlementaire, sans pouvoir compter d'une façon obsolue sur le concours de l'extrême gauche, de la gauche républicaine et surtout du centre gauche, mais avec l'attitude de voir à la première debandade de ses amis, les voix de droite venir à la rescousse et compléter sa défaite.

Que l'on fasse toutes les combinaisons que l'on voudra, elles se heurteront aux mêmes obstacles et prouveront une fois de plus cette vérité cent fois démontrée depuis un an, que les gauches devenues la majorité républicaine sont fatalement condamnées à la division et à l'impuissance toutes les fois qu'elles essayeront de faire œuvre sérieuse de gouvernement.

Les journaux du soir ne s'occupent que de la crise ministérielle. Tous constatent que les négociateurs du Palais de l'Elysée s'agitent en plein inconnu. Rien n'est fait. A l'heure où nous mettons sous presse, dit le *Temps*, aucune solution définitive de la crise ministérielle n'a encore prévalu. Le *National* et les autres organes de la République modérée disent de même. M. Waddington, ajoutent les nouvellistes, a eu une entrevue avec le Président de la République, à dix heures du matin, et s'est longuement entretenu avec lui. M. Léon Say n'a pas encore été appelé par M. Grévy ; mais on affirme que le Président de la République paraît décidé à confier la présidence du Conseil à M. Léon Say. Tout se réduit, en dernière analyse, à des on dit.

Quant aux réflexions, elles sont fort diverses, mais aboutissent presque tous à la même conclusion : l'impossibilité d'une combinaison Waddington. La *Paix*, qui cherchait ce matin à établir que le cabinet défunt n'était point démissionnaire pour un motif parlementaire, « puisqu'il n'a pas été mis en minorité, » est l'objet d'un beau tapage. Il n'est pas jusqu'aux défenseurs les plus habituels des anciens ministres qui ne protestent contre l'assertion presque audacieuse de la *Paix*. On a fait, s'écrie le *National*, « une découverte prodigieuse autant qu'inattendue : le ministère Waddington n'avait pas été mis en minorité ! C'est par erreur qu'il avait donné sa démission. Il faut avouer qu'une pareille erreur serait bien grosse pour des hommes d'Etat sérieux. Mais notre avis est qu'ils ne se sont nullement trompés le jour où ils ont résolu de s'en aller ; et nul ne leur a dit qu'ils se trompaient. Amis, ennemis, indifférents, tout le monde approuvait leur départ. » Et voilà de quelle façon les groupes amis de l'ancien cabinet Waddington l'encouragent à tenter une combinaison nouvelle.

Il faut bien en convenir, l'opinion dans tous les groupes est unanime; l'extrême gauche, l'union républicaine, la gauche et le centre gauche même des deux assemblées sont d'avis qu'en présence de la volonté ou de l'indiscipline des Chambres, il est temps de mettre à l'œuvre les frondeurs de l'Union républicaine qui se croient de force à prendre le pouvoir. Le centre gauche se réserve évidemment pour l'avenir, mais il ne lui déplaît pas de prendre à son tour le rôle de critique et de rire. M. Floquet ministre ! M. Naquet ou tout autre sous-secrétaire d'Etat, c'est en effet, une pâture bonne à mettre sous la dent, quand on a eu pendant un an à dévorer les insultes ou les dédains des fiers-à-bras de l'Union républicaine.

A chacun son tour la sellette, disent les railleurs. Cela vaut mieux que de voir revenir aux affaires M. Waddington et M. Jules Ferry, alors que la majorité les a vus partir sans un mot de regret.

Voilà où en sont les choses dans les couloirs de la Chambre et dans le monde de la presse. En revanche, on m'assure à l'instant que M. Jules Grévy a décidé, vu le refus de M. Léon Say de devenir président du Conseil, de charger M. Waddington de reprendre son poste, en s'adjoignant M. Challemel-Lacour à l'intérieur.

Cette combinaison qu'on me dit très sérieuse, réussira-t-elle? Je ne sais. On attend en tout cas, M. Challemel-Lacour qui a été mandé par le président de la République

La Température

A Saint-Etienne, dit le *Mémorial de la Loire*, nous touchons presque au dégel. Aujourd'hui, lundi à midi, il ne s'en faut que de sept dixièmes de degrés que le thermomètre n'atteigne le niveau de la glace fondante, et cette nuit, il n'est pas descendu au-dessous de 5 degrés.

On écrit de Jargeau, le 21 décembre, au *Journal du Loiret* : Un fait curieux est celui qui se passe actuellement à Jargeau. Un nommé Jallard, de Saint-Denis-de-l'Hôtel, a dressé une tente au beau milieu de la Loire, sur le bord du chemin que les piétons et les voitures ont frayé, et il y débite du café à 25 centimes la tasse avec force assaisonnement de grosse caisse et de tambour; et, c'est par centaine qu'il faut constater les consommateurs qui fréquentaient cet établissement d'un nouveau genre.

Les papas y conduisent même leurs enfants afin de mieux graver dans leur petite tête le souvenir de l'hiver rigoureux que nous traversons. Ajoutez a cela deux particuliers qui font rôtir des marrons sur la glace, et vous pourrez vous faire une idée de l'effet bizarre que produit cette lucrative idée.

Le *Journal du Loiret* ajoute que depuis mercredi matin la Loire est entièrement prise en aval et en amont du pont de Sien.

En aval, une centaine de mètres seulement ne sont pas gelés çà et là, mais dans de rares endroits, on aperçoit quelques flaques d'eau.

Au moment où les glaçons se sont réunis, des banquises de glace se sont amoncelées avec grand fracas sur le talus du Quai de Briare.

Un grand nombre de personnes ont traversé le fleuve.

La nuit dernière, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, le thermomètre a marqué 14 degrés de froid. La Loire, comme nous l'avons déjà dit, est complètement prise.

Dimanche, un grand nombre de personnes se sont promenées sur les glaces qui couvrent la surface du fleuve et s'y sont livrées au plaisir de la glissade.

Le froid ne diminue pas et la misère augmente, dit le *Progrès de la Somme* de lundi. Ce matin, on a trouve dans une masure abandonnée, au Moulin neuf un ouvrier complètement gelé. Une autre personne y est également morte de froid, il y a une dizaine de jours.

Les journaux du Havre nous apprennent que par suite du froid excessif qu'il a fait dans la nuit du samedi au dimanche, et dimanche toute la journée, on remarquait de larges couches, de glace dans les bassins du commerce et du Roi, au Havre. Cette glace avait encore persisté lundi dans certaines parties dans ces deux bassins.

Dimanche, dit l'*Etoile d'Angers*, le thermomètre marquait à 7 heures du matin, 14 degrés au-dessous de zéro. Lundi matin à 7 heures, il marquait 10 degrés 5 au-dessous de zéro, à midi 4 degrés seulement.

On écrit de Ligné *à l'Espérance du peuple* de Nantes : « Arrêté par la neige et le verglas, le courrier d'Ancenis à Nort a eu l'ingénieuse idée d'installer un traineau pour la modique somme de 15 francs. Il peut ainsi transporter cinq personnes et des bagages, et faire avec le même cheval un trajet de 60 kilomètres par jour en 5 heures.

Au moment où l'on se plaint partout du retard apporté dans le service des dépêches, nous avons eu les nôtres aussi exactement ne par le passé. »

On lit dans le *Journal de Bordeaux* :

« Il y a quelques jours, nous nous sommes plaints du froid ; aujourd'hui nous gémissons encore, quoique la température soit élevée ; c'est qu'en effet, le brouillard pénétrant que nous subissons maintenant, et cette atmosphère molle, qui imprégne nos habits sont des plus désagréables.

» Nous sommes depuis deux jours, en plein dégel, et les amas de glaces fondent et inondent les rues qui vont devenir de véritables bourbiers. Ce matin, lundi, le thermomètre était encore à 2 dégrés au-dessous de zéro, mais in remonte rapidement. La nuit, le froid reprend toujours un peu de sa force, et cette nuit le thermomètre est descendu à 6 dégrés au-dessous de zéro. Malgré le dégel, on patine toujours. Hier, l'affluence était énorme au jardin public, mais il y a eu quelques bains forcés, pris par des curieux stationnant sur des points trop faiblement glacés. Peut-être pourra-t-on patiner encore aujourd'hui ; mais si la température continue a s'élever il faudra dire adieu à cet amusement.

» La navigation continue à être fort dangereuse dans notre rade, par suite de l'abondance des glaces, qu'entraînent un courant très rapide. »

Bulletin Economique

La Commission du tarif général des douanes a tenu, mardi, à trois heures, sa dernière séance de l'année sous la présidence de M. Malézieux.

La commission a procédé à un examen définitif de l'ensemble du tarif, puis elle s'est ajournée au lundi 12 janvier, veille de l'ouverture de la session législative.

Dans la séance d'hier, qui s'est prolongée très-tard dans la soirée, la Commission avait terminé la discussion relative à l'importation des surtaxes d'entrepôt applicables aux produits d'origine extra-européenne importés d'un pays d'Europe et aux produits d'origine européenne importés d'une contrée autre que celle de production. — Rapporteur, M. Caze.

Après avoir adopté en principe le maintien des surtaxes d'entrepôt, la réunion a discuté et voté, sur la proposition du rapporteur, les modifications suivantes au projet du Gouvernement:

Cacao en fèves, 20 fr. les 100 kilos au lieu de 10 fr.; girofle, cannelle, poivre et piment, amômes, 40 fr. au lieu de 10 fr.; thés, 60 fr. au lieu de 20 fr.; porcelaine de la Chine ou du Japon, 30 fr.; cet article crée une nomenclature nouvelle ainsi que les émaux cloisonnés qui acquitteront une surtaxe de 50 fr.; les bronzes de la Chine, 40 fr.; les soieries et crêpes de ces pays, 1 franc.

Les autres surtaxes proposées ont été adoptées sans discussion.

La Commission a ensuite statué sur le rapport de M. Drumel relativement aux armes, poudres et munitions.

Elle était saisie, sur ce chapitre, d'un amendement de M. César Bertholon, demandant une majoration des droits proposés par le gouvernement sur les fusils se chargeant par la culasse et une assimilation des droits frappant les canons de fusils bruts de forge et les fusils qui se chargent par la bouche.

Après une discussion à laquelle ont pris pris MM. Drumel, Gailly et Gévelot, l'amendement, soutenu par le rapporteur, a été repoussé et les droits du gouvernement maintenus comme au tarif.

La Commission a, d'autre part, porté de 60 à 90 fr. les 100 kilos la taxe des cartouches de chasse vides, et modifié comme suit les droits sur les mèches de mineurs ;

1° ordinaires, 35 fr. les 100 kilos au lieu de 30 fr.; 2° à rubans, 50 fr. au lieu de 45 fr ; 3° en gutta-percha, 75 fr. au lieu de 80 fr., par analogie avec les relèvements adoptés précédemment sur les droits des matières premières servant à ces fabrications. Les artifices pour divertissements continueront à acquitter le droit de 100 fr. aux 100 kilos.

ROUBAIX-TOURCOING

Nos ateliers étant fermés à l'occasion de la fête de la Noël *LE JOURNAL DE ROUBAIX* ne paraîtra pas.

M. Théris, conseiller municipal, a fait remettre à M. le maire la somme de 1,000 fr. pour être distribuée aux indigents de la manière suivante :

500 fr. par les soins du bureau de bienfaisance.

500 fr. par les soins de la Commission nommé par le conseil municipal.

Société industrielle du Nord

(SUITE)

M. Grimaux remercie de l'honneur que lui font les hôtes généreux au milieu desquels il est venu. Il est heureux d'avoir sous les yeux un si imposant auditoire qui compte en si grand nombre, les plus hauts représentants de la science et de l'industrie, mais ce n'est pas sans émotion qu'il prendra la parole devant ceux à qui il aurait dû la céder. On reprochera sans doute au sujet qu'il vient traiter une certaine banalité, mais il est de ces sujets qui ont un intérêt toujours nouveau, comme il de ces pays que l'on connaît depuis tant d'années, mais que l'on désire toujours revoir, surtout en compagnie d'un ami. Puisse-t-il être pour chacun de ses nombreux auditeurs cet ami conduisant en pays aimé !

Tous les phénomènes de la combustion et de la respiration s'accomplissent au sein d'une atmosphère qui enveloppe la terre entière sur une épaisseur d'environ seize lieues. C'est dans cette masse immense d'air que nous sommes plongés comme dans un océan. C'est dans cette masse qui vit et se développe tout ce qui respire, plantes et animaux. C'est dans ce même milieu que s'opèrent toutes les combustions. Durant de longs siècles, on peut dire jusqu'au siècle dernier l'air était regardé comme un élément, et cet élément formait avec l'eau la terre et le feu les éléments ou principes constitutifs de tous les corps. Mais c'était là une erreur et la vérité sur ce point entrevue par plusieurs savants devait être victorieusement démontrée par l'immortel Lavoisier.

L'air est un mélange de deux gaz, l'azote et l'oxygène. Cet air, ou du moins l'un des principes de l'air est nécessaire pour entretenir la combustion. Une cloche en verre est posée sur une bougie allumée, la flamme diminue, diminue encore et s'éteint bientôt. Pourquoi ? Il lui manque de l'air. Un savant français, on aime à saluer des compatriotes aux avant-gardes du Progrès, Jean Rey avait fait une remarque consignée dans un ouvrage dont il n'existe qu'un exemplaire à la grande bibliothèque nationale : il avait reconnu que l'étain calciné augmente de poids et par conséquent fixe sur lui quelque chose des éléments de l'air. Cette remarque qui était très juste et qui mettait sur la voie, qui conduisait à deux pas de la grande découverte de Lavoisier, peut être vérifiée sur l'étain, elle peut être vérifiée sur un autre métal, le cuivre par exemple. Du cuivre est placé dans une petite coupelle sur le plateau d'une balance, on fait arriver sur ce cuivre un courant d'oxygène pour brûler le métal, on détermine la combustion et on constate après refroidissement, que le cuivre a augmenté de poids ; la balance, qui avait été équilibrée avant la combustion du cuivre, penche après la combustion, du côté où se trouve ce métal, et l'on pourrait facilement déterminer l'augmentation de poids, c'est-à-dire le poids de cet élément de l'air qu'il a fixé.

Mais cet élément fixé, il ne serait pas commode de le reprendre. Il ne le serait pas davantage de le reprendre à d'autres combustibles qui eux aussi le fixent, et augmentent de poids. Un morceau de phosphore est allumé sur une coupelle, recouvert d'une cloche, la combustion se continue dans le volume d'air limité de la cloche, elle s'arrête d'elle-même quand l'un des éléments de l'air a disparu, fixé, sur le phosphore ; celui-ci a augmenté de poids, et retient l'oxygène fixé avec trop d'énergie pour que nous cherchions à le séparer.

Mais Lavoisier eut l'heureuse idée de faire choix du mercure comme corps combustible. On sait que le mercure a la curieuse propriété de fixer l'oxygène lorsqu'il est chauffé vers 340° et de laisser dégager cet oxygène lorsque le produit rouge formé est chauffé vers 400°. Lavoisier met du mercure dans un ballon de verre dont le col très-long est doublement recourbé. Il plaça ce ballon sur un fourneau, de façon que l'extrémité du col vienne aboutir dans le haut d'une cloche aux trois quarts remplie d'air et reposant sur la cuve à mercure. Lavoisier chauffe le mercure à son point d'ébullition et maintient la température durant douze jours et douze nuits.

Dès le second jour, le mercure se recouvre de pellicules rouges dont le nombre augmente jusque vers le septième ou le huitième jour. Quand Levoisier a, pour ainsi dire, la certitude que les pellicules rouges n'augment plus et que le principe comburant de l'air est totalement absorbé, il laisse refroidir l'appareil, détermine avec soin le volume d'air disparu, constate que l'air restant est impropre à la combustion et à la respiration, il le nomme azote (privé de la vie); ayant rassemblé les pellicules rouges, il les chauffe dans une petite cornue, régénère le mercure et recueille un gaz qui est éminemment propre à la combustion et à la respiration; il le nomme d'abord air vital, puis oxygène. Il reconnaît que le premier gaz, l'azote, occupe dans l'air 79 p. 100 en volume et que l'oxygène en occupe les 21 centièmes. Il mélange dans ces proportions les deux gaz séparés et il reconstitue à l'air absolument identique par ses propriétés à l'air atmosphérique.

Fort de ces résultats, il peut proclamer au monde que la combustion est un phénomène d'oxydation ou de combinaison d'un corps combustible avec l'oxygène comburant de l'air, se produisant avec grand dégagement de chaleur et dégagement de lumière. C'était la vérité entrevue par Jean Reyen 1634 et complètement oubliée et remise en lumiere. Lavoisier peut encore proclamer cette seconde vérité, que l'air n'est pas un élément, mais un échange de deux éléments, oxygène et azote, l'un propre, l'autre impropre à la combustion et à la respiration. On ne peut lire dans les œuvres mêmes de Lavoisier, les détails de cette mémorable expérience sans se sentir profondément ému en présence de ce génie qui, à cette époque étonne le monde par la justesse et la sagacité de ses vues, par la marche savante de son expérimentation, par la rigueur de son raisonnement, transporté d'admiration, on se sent forcé de s'incliner devant celui qui déchire d'une main si hardie le voile qui nous cachait de si importantes vérités et que la reconnaissance de la postérité a placé parmi les plus grands hommes qui aient honoré l'humanité.

(*A suivre*).

LE MEURTRE DE LINSELLES. — L'instruction relativement à l'affaire du malheureux Vandamme s'achève. Les deux agresseurs, Hequette et Morand, en attendant les résultats, ont été écroués à la prison de Lille.

On ne sait au juste s'ils comparaîtront en Cours d'assises ou simplement au tribunal correctionnel ; l'enquête seule le déterminera.

Le premier accusé, Désiré Hequette est âgé de 42 ans, il est tisserand et père de 5 enfants, dont quatre travaillent en filature avec la mère. Hequette a déjà été condamné à huit jours de prison pour coups et blessures ; il est d'un caractère violent et cynique. On raconte à Linselles, qu'à la veille d'être arrêté, il se vantait de s'être muni de deux paires de chaussettes, parce que, disait-il, « *il fallait éviter le froid aux pieds*, en prison.»

Le second accusé Edmond Morand, a 28 ans, il est chauffeur, et père de trois enfants en bas âge. Comme son compagnon il avait des habitudes d'intempérance. Ce sont ses vieux parents qui élevent ses enfants. Morand appartient à une famille honnête et laborieuse.

En annonçant hier, dit la *Gazette du Languedoc*, le prochain mariage de M. Florian Desprez, officier de dragons, neveu du cardinal-archevêque de Toulouse, nous lui avons fait tort d'un grade, même à vrai dire de deux, en le qualifiant de sous-lieutenant, quand il est lieutenant en premier. Les militaires tiennent beaucoup, et ils ont raison, aux grades qu'ils ont honorablement gagnés.

Cette rectification faite, nous ajouterons que le mariage de M. Florian Desprez avec Mlle Gay sera célébré le 10 janvier.

L'express qui part de Bruxelles à 7 heures du matin est arrivé mardi à Lille avec un retard d'une heure et demie. Ce retard est dû à de légères avaries à la machine. A Ligne, entre Ath et Leuze, un bandage de roue a sauté à 3 mètres de distance.

Mercredi, à deux heures de l'après-midi, des expériences de dynamite se sont faites à l'écluse du Faubourg de la Barre, en face du jardin Vauban à Lille.

Il s'agit de faire sauter les glaçons qui contrarient le fonctionnement des portes de l'écluse.

La Deûle toutefois commence a être débarrassée de ses glaces, de même que la Lys. Du moins, ce n'est plus que par places qu'il se forme des glaçons. La navigation est intermittente. Il n'en est pas de même du canal de Roubaix, de celui d'Aire à La Bassée, et des canaux de la Flandre maritime.

On a arrêté hier, au bureau central de Lille, un nommé P. Compas, modeleur, inculpé d'abus de confiance, poursuivi par le parquet de Vervins.

Cet individu qui s'était refugié à Lille, venait chercher une réponse à lui adressée sous des initiales convenues, et c'est au moment où il recevait cette lettre qu'on lui a mis la main au collet. Il a été écroué aussitôt.

Dans sa séance du 22 décembre, le 2e conseil de guerre a prononcé les condamnations suivantes :

Amédée Lefèvre, soldat au 110e de ligne. Désertion à l'intérieur avec emport d'effets, 4 ans de prison.

Honoré Fournier, soldat au 110e de ligne. Vol au préjudice d'un militaire, deux ans de prison.

L'affaire du nommé Wilcot, soldat au 43e de ligne, inculpé de tentative de meurtre commise le mois dernier à la caserne Saint-Maurice, sur la personne du sieur Desprez, viendra samedi prochain 27 décembre, devant le 1er conseil de guerre.

— ARRAS. — On assure qu'hier, vers midi, un loup a été aperçu du côté de la porte d'Amiens dans les fossés de la citadelle, et que M. d'Affroux, de Dainville, l'a tiré et blessé. Le loup aurait ensuite été poursuivi par M. Victor Grassin jusqu'à Wagnonlieu après avoir traversé le faubourg d'Amiens.

— WARHEM. — Vendredi, à six heures du matin, le brigadier et un préposé des douanes de Warhem, ont saisi une voiture à quatre roues, sur ressorts, renfermant 630 kilog. de tabac étranger et attelée de deux magnifiques chevaux, dont un a été tué d'un coup de feu dans l'attaque. L'autre, de race anglaise croisée, âgé de six ans, est en fourrière au Pont-aux-Cerfs, près d'Hondschoote. Il sera vendu lundi 29, ainsi que la voiture et les harnais.

— CAMBRAI. — Avant-hier, le feu s'est déclaré dans un séchoir où se trouvait en assez grande quantité du linge de corps et des draps de lit appartenant au 1er de ligne. On a fait la part du feu. Les pertes assurées sont évaluées à 10,000 francs. On ne connaît pas la cause de l'in

— CAMBRAI. — On écrit de cette ville au *Propagateur* que le parquet est en train d'instruire une affaire.

Il s'agit d'une accusation de faux en écriture publique à la charge d'un nommé D. Badard, âgé de vingt-cinq ans, instituteur communal à Banteux.

Ce malheureux devait se marier. Les premiers jours de ce mois, il prévint M. le maire que toutes les pièces nécessaires à son mariage étaient arrivées, qu'il désirait se marier le 10, et que, si le maire n'y voyait pas d'inconvénient, il fixerait à cette date le jour du mariage.

Il en fut ainsi.

Vers le 15, le maire reçut notification du parquet de Cambrai que la demande de mariage de Badard était ajournée au mois d'avril 1880.

On peut se figurer dans quel état se trouva le maire. Il fit appeler l'instituteur qui avoua avoir écrit et signé de sa main la prétendue autorisation du président de la République, contresigné de MM. le procureur-général, du procureur de la République, etc.

Badard, s'étant rendu samedi au parquet de Cambrai pour parler à M. le procureur de la République, a été arrêté aussitôt.

DOUAI. — La souscription ouverte par la *Gazette de Douai* s'élève aujourd'hui à 39,625 fr.

— Dans la nuit du 22 au 23 décembre courant, des malfaiteurs se sont introduits dans le bureau de la poste aux lettres de Douai, en ouvrant la porte d'entrée au moyen d'un crochet et y ont soustrait une somme de 1010 fr. dans un tiroir qu'ils ont fracturé.

— Le 23 courant, vers deux heures du matin, le sieur Ferdinand Maronnier, conducteur des dépêches de Douai à Arleux est sorti de la gare avec trois sacs de dépêches et les déposa près de sa voiture qui se trouvait à dix mètres de là.

Occupé à surveiller un de ses chevaux qui était malade, il oublia un sac qui contenait les dépêches de Paris — il prétend ne pas s'être arrêté en route — en un mot il n'y comprend rien, il ne peut s'expliquer la disparition, mais toujours est-il qu'il n'est pas encore retrouvé.

HAM. — Une célébrité de l'industrie horticole en France a disparu mardi ; et malheureusement cette disparition s'est produite de la plus triste façon.

Il s'agit de M. Boniface, ou plutôt du « père Boniface » comme on l'appelait familièrement qui était jardinier à Ham lors de l'évasion du prince Louis-Napoléon Bonaparte, avait été ensuite jardinier à Compiègne, et avait, vu son mérite professionnel, a été honoré du don de 26 médailles.

Le père Boniface obsédé par des préoccupations pécuniaires, s'est pendu mardi soir à Paris, derrière la porte de sa chambre, 49, rue Rochecouart. Lorsque le corps a été découvert l'asrhyxie était complète.

— DUNKERQUE. — Nous extrayons du rapport de fin de campagne de M. le commandant de la station d'Islande le passage suivant :

Les armements pour la pêche de la morue ont atteint en 1879 le chiffre de 266 navires dont 117 de Dunkerque, 12 de Gravelines, 1 de Calais, 6 de Boulogne, 1 de Dieppe, 8 de Saint-Valéry, 10 de Fécamp, 4 de la Hougue, 2 de Granville, 7 de Saint-Malo, 41 de St-Brieuc, 57 de Paimpol.

— NOUVION. — Nous avons annoncé qu'une chaudière avait fait explosion dans une filature du Nouvion (Aisne) et que trois personnes avaient été grièvement blessées. D'après les nouveaux renseignements qui nous parviennent aujourd'hui, la catastrophe s'est produite au moment où on allait la mettre en réparation.

M. Billandel est mort dimanche matin après avoir enduré d'horribles souffrances. M. Sachet, mécanicien, est à toute extrémité. Quant à M Leger, la troisième victime, on espère le sauver. Ce malheur, déjà très-déplorable au point de vue des personnes atteintes, va laisser près de 200 ouvriers sans travail pendant un certain temps.

— BERGUES. — L'autopsie du cadavre de Pierre Hauw, assassiné jeudi soir dans sa maison, à Pitgam, a été faite par un médecin légiste, en présence de plusieurs membres du parquet de Dunkerque. Il en résulte que la victime a dû être frappée vers neuf heures du soir, avec un instrument contondant, qui lui a fait une profonde blessure à la nuque, mais n'a pu causer directement la mort. — Pierre Hauw a succombé quatre ou cinq heures après avoir été frappé, aux suites de la grande perte de sang qu'il avait subie et d'une congestion causée par le froid.

Les investigations de la justice ont maintenant pour objectif de savoir si réellement, comme le bruit en est répandu dans le pays, Hauw possédait une certaine somme d'argent qu'il conservait chez lui dans une cachette. Une seule personne de la commune, la veuve Victorine Campos, qui avait eu avec lui des relations et qu'on croyait dans le secret de sa position de fortune, n'a pu fournir aucun renseignement de nature à éclairer l'instruction.

Il est certain, toutefois, comme nous l'avons dit hier, que le vol a été le mobile du crime. Plusieurs meubles étaient fouillés et certains objets, qu'on savait en la possession de Hauw, ont disparu.

L'enquête est poussée activement et tout permet d'espérer que les quelques indices que possèdent les magistrats, leur permettent bientôt d'arriver a la découverte de l'auteur de ce crime, qui a causé une vive émotion dans le pays.

— AMIENS. — Une nouvelle victime du froid vient de succomber dans le quartier du Moulin-Neuf, à Amiens. Il y a quelques jours, un malheureux bien connu sous le nom de Barbachou, qui vendait des crayons sur la voie publique, a succombé sous l'influence de la température. Ce matin encore, un habitant de ce quartier a été trouvé mort de froid, la police a fait transporter son corps à l'Hôtel-Dieu.

HIRSON. — On n'en est plus malheureusement à compter les victimes du froid et de la neige. Voici pourtant deux faits navrant qui se sont passés dans cette ville.

« C'est d'abord une pauvre mère qui, ayant besoin de s'absenter, couche son enfant dans son petit lit, puis va faire une course. Quand elle rentre, ô désolation ! elle ne trouve plus qu'un cadavre. La mort a déjà saisi sa proie : l'enfant est gelé.

» L'autre victime est un employé de chemin de fer, un graisseur qui, en faisant son service, a froid et faim.

» Il rentre chez lui en se plaignant de la rigueur de la température et demande, pour se réchauffer, une bonne tasse de chocolat. Sa femme s'empresse de la préparer et pendant ce temps la petite fille vient embrasser son père qui lui rend ces caresses. Puis celui-ci prend la tasse de chocolat que sa femme lui présente et il la boit. Presque aussitôt il s'affaisse sur lui-même ne donnant plus signe de vie. La pauvre femme appelle au secours, et envoie chercher le médecin, qui ne peut que constater le décès, dû à une congestion cérébrale causée par le froid. »

LABOISSIÈRE. — Hier matin, entre sept et huit heures, un loup s'est montré aux environs de la gare. Plusieurs personnes qui se trouvaient là lui ont donné la chasse jusque dans les bois.

LA FÈRE. — Il vient d'arriver, mardi dernier, à La Fère, un bien terrible accident. M. le docteur Antoine-D... allait partir en voyage et causait avec une ancienne bonne de son père qui habite Villemoyenne. En voulant mettre son manteau, le jeune docteur tire de sa poche un revolver pour le poser sur la cheminée ; malheureusement, dans la précipitation, le coup part et la balle atteint à la tête la pauvre femme qui tombe foudroyée.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 décembre. Auguste Lasou, rue de Beaurewaert, cour Verkindere, 4. — Jeanne Kerkhove, grande cité du Pile, 85. — Juliette Olluyn, rue Turgot, 41. — Edouard Pieavet, au Pile. — Victor Lesrusses, rue de la Guinguette, 35. — Marie Briet, rue Colbert. — Jeanne Quiévryn, rue du Ballon, 42.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 22 décembre. — Bernard Byster, 4 mois, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 15. — Emile Welchlin, 1 an, rue N° 7, au Pile, 10. — Mathilde Pflieger, 33 ans, rue du Curé, 26. — Edouard Liebert, 1 an, rue de Lannoy. — Marie Burggraeve, 2 mois, rue Bernard, cour Demarque. — Jeanne Eckelens, 22 ans, rue du Fontenoy, 71. — Laure Docteur, 1 mois, rue de la Redoute, cour Delobelle, 1. — Pierre Lappart, 85 ans, établissement des Petites-Sœurs des Pauvres.

MARIAGES DU 22. — Edonard Bossut, 38 ans, tisserand, et Eugénie Duquesnoy, 24 ans, tisserande. — Théodore Desmadryl, 24 ans, menuisier, et Jeanne Behiels, 19 ans, peigneuse. — Jules Roussel, 27 ans, sans profession, et Jnliette Desreumaux, 20 ans, sans profession.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de dame Alexandrine FREMAUX, veuve de monsieur Louis GONCE, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1879, à l'âge de 66 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNEL, qui auront lieu le samedi 27 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin. — Les VIGILES seront chantées le vendredi 26, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Paix, chez la concierge de Saint-Joseph.

Les amis et connaissances de la famille DUVILLERS-DELBECQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Victoire-Josephe CARRETTE, veuve de Monsieur Louis-Désire DUVILLERS, décédée à Wattrelos, le 22 décembre 1879, dans se 76e année sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le Vendredi 26 courant, à 9 heures 1/2 en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, Vieille-Place.

L'OBIT du mois sera célébré en la dite église, le mercredi 21 janvier. à 9 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille HONORÉ-FOURNIER, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de Monsieur Edgard-Augustin HONORÉ, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1879, à l'âge de 15 ans et six mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI qui sera célébrée le vendredi 26 courant, à 8 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 3 heures 1/4, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le samedi 27 dudit mois, à 9 h. 1/2, en l'église St-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 41.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église de Croix, le lundi 29 décembre 1879, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Louis-Joseph BRIET, cultivateur, membre du Conseil municipal, ancien capitaine-président de la Société philharmonique, décédé à Croix, le 29 novembre 1879, dans sa 30e année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1879, à 10 heures pour le repos de l'âme de Mademoiselle Charlotte STÉLANDRE, décédée à Roubaix, le 25 novembre 1879, à l'âge de 81 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le prsent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le vendredi 26 décembre 1879, à 9 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Marthe NOGUEZ, épouse de Monsieur Cyrille Plamont, décédée à Roubaix, le 20 février 1879, à l'âge 29 ans et à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré le même jour, en ladite église, à 10 h., pour le repos de l'âme de Mr Jean-François PLAMONT, ancien boucher, époux de Dame Sophie Rohart, décédé à Lille, le 17 novembre 1879, dans sa 61 année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BOURSE LINIÈRE. — L'interruption des transports entrave les affaires ; un petit nombre d'acheteurs de toiles visitent nos centres de fabrication, attendant sans doute une température plus clémente. Les affaires en fils ont été un peu moins importantes, mais les prix sont toujours très nettement en faveur des vendeurs. Les lins de pays et de Russie se traitent à prix très fermes.

MARCHÉ AUX GRAINS du 24 décembre (Bulletin commercial). — Notre marché était approvisionné de 900 hectolitres vendus assez rapidement, bien qu'en baisse de 75 c. environ sur les prix de la semaine dernière.

Farines offertes en boulangerie de 44.50 à 45, suivant marques

MARCHÉ AUX GRAINS du 24 décembre. (Communiqué par l'Hôtel-de-Ville).-- Baisse moyenne : 0 fr. 97 c.

Belgique

— MONS. — La grève dont nous avons parlé avant-hier, s'étend chaque jour davantage dans le bassin houiller de Mons. On craint qu'elle ne soit générale dans quelques jours. Elle aurait des conséquences très-graves pour l'industrie de l'arrondissement d'Avesnes qui s'approvisionne de charbon en Belgique.

On cite déja plusieurs établissements métallurgiques qui doivent éteindre forcément leurs fourneaux, et l'on craint que d'autres ne soient contraints d'en faire autant si la position ne s'améliore pas.

CHARLEROI. — Un jeune mendiant de 13 à 14 ans, qui s'était réfugié à Herstal dans une charrette pour y passer la nuit, a été, assure-t-on, trouvé le matin mort de froid. Cet enfant, qui ne paraissait pas jouir de toutes ses facultés, est originaire de Cheratte.

L'avant-dernière nuit, dit l'*Union de Charleroi*, deux petits enfants — deux mendiants — sont morts de froid aux portes des verreries de Bosquetville, à Charleroi. Les malheureux s'étaient présentés à la verrerie pour se chauffer. Par malheur, la grille étrit fermée.

A Weel, sous Bergen, un vieillard de 72 ans a succombé de froid dans la pauvre cabane qu'il habitait. A Vanloo, on a trouvé mort un garde-frein dans sa loge, qui se trouvait en poste sur la ligne prussienne. A Gestel Saint-Michel, on a retrouvé dans la neige le cadavre d'un homme bien habillé qui paraît s'être égaré la nuit.

— BRUXELLES. — Il y aura bal à la Cour les 1 janvier 4 et 9 février.

— OSTENDE. — Une petite scène capable d'avoir quelque intérêt pour nos lecteurs, s'est passée, il y a quelques jours devant le collége échevinal d'une ville mémorable.

Un des professeurs du collége communal ayant été appelé devant ses supérieurs, fut apostrophé par le très honorable Bourgmestre dans le langage le plus littéraire possible.

« Ah ! c'est vous ce monsieur, ce soulard, ce » scandaleux, ce... ce... qui... qui...

M. l'Echevin de l'instruction publique interrompant brusquement le très honorable bourgmestre.

« Assez